

L'aide au développement que le Canada accorde s'inscrit dans cette optique. Nous prenons en considération le bilan d'un pays en matière de droits de la personne avant de décider de l'ampleur et de la nature de l'aide que nous accorderons. Mais nous ne nous attendons pas à ce que les sociétés les plus répressives deviennent parfaites du jour au lendemain. Nous cherchons plutôt à déterminer les chances d'amélioration et nous évaluons les progrès faits chaque année.

Dans certains cas, plutôt que de mettre complètement fin à l'aide accordée, il nous arrivera de modifier le genre d'assistance. Si un régime donné viole les droits de la personne de façon systématique, flagrante et continue, nous couperons les liens avec ce régime, mais nous n'abandonnerons pas le peuple tant et aussi longtemps qu'il nous sera possible de rester en contact avec lui. Nous n'ajouterons pas à ses souffrances. Nous choisirons plutôt d'oeuvrer par l'intermédiaire d'organismes locaux - les églises et les organismes non gouvernementaux (ONG) - afin que les secours arrivent à destination sans pour autant venir en aide à ces gouvernements. J'admets que cette façon de procéder ne fonctionne pas toujours à merveille, mais je crois qu'elle est tout-à-fait correcte du point de vue moral.

Sixièmement, je pense qu'il nous faut éviter d'accorder de l'aide au développement comme s'il s'agissait d'une récompense. Ce sont pour des raisons bien tangibles que certaines sociétés réussissent plus rapidement que d'autres à mettre une démocratie en oeuvre et à assurer le respect des droits de la personne. Cela peut dépendre entre autres de leur niveau de développement. Si nous prenons la démocratie comme critère premier de l'aide au développement, nous pourrions nous retrouver en train de récompenser les riches et de punir les pauvres.

Septièmement, nous devons reconnaître qu'exiger la démocratie et préconiser un ajustement structurel peut présenter des contradictions. S'il est mal conçu et appliqué sans ménagements, l'ajustement structurel peut ébranler les bases de la démocratie et du respect des droits de la personne. Pour que les sociétés puissent vraiment s'épanouir sans connaître pour autant les effets d'une inflation destructrice, il faut un ajustement structurel. Mais il faudrait que nos institutions financières joignent leurs efforts à ceux des pays en développement afin que l'ajustement puisse garantir le maintien des fondations sociales sur lesquelles viendra s'appuyer la croissance.

Huitièmement, nous devons reconnaître l'importance primordiale du partenariat dans l'édification de la démocratie et le renforcement des droits de la personne. Tout comme il est impossible pour les démocraties de faire leur oeuvre si elles sont imposées, elles ne pourront être maintenues que si tous les éléments de la société sont mis à contribution. De même, les